

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Samedi 18 Avril 2015

à l'Hôtel Mercure à APOIGNY

I – Ouverture de la séance :

A 9 heures, le Président Michel BREDEAU ouvre la séance, remercie les représentants des AAPPMA de leur présence et présente les personnalités qui ont bien voulu assister à cette Assemblée Générale :

- Monsieur Yves GRANGER - Directeur Départemental des Territoires représentant M. le Préfet Jean-Christophe MORAUD,
- Madame Elisabeth GERARD BILLEBAULT représentant M. Guillaume LARRIVÉ – Député de l'Yonne.
- Monsieur Fabrice BONNET – Chef du Service Environnement à la DDT,
- Monsieur Michel COTTON – Vice-Président de la Fédération des AAPPMA de SEINE ET MARNE représentant M. Léopold SARTEAU – Président,
- Monsieur Claude ERMENOU - Président de la Fédération des AAPPMA de la NIEVRE,
- Monsieur Abel MARTIN - Secrétaire Adjoint de la Fédération des AAPPMA du LOIRET représentant Monsieur Régis PETROT - Président,
- Monsieur Jean-Luc GRANDADAM - Chef Technicien de l'Environnement de l'ONCFS,
- Messieurs Éric COQUILLE – Président du SIRTAVA et Vincent GOVIN – Animateur Pôle Rivière,

⇒ Personnalités excusées :

- Monsieur André VILLIERS - Président du Conseil Général de l'Yonne,
- Monsieur Henri DE RAINCOURT - Sénateur de l'Yonne,
- Madame Marie-Louise FORT - Députée de l'Yonne,
- Monsieur Jean-Yves CAULLET – Député de l'Yonne,
- Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE – Sénateur de l'Yonne,
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- Monsieur Patrice MERCUZOT – Président du Syndicat du Serein,
- Madame l'Ingénieur VNF TONNERRE,
- Monsieur l'Ingénieur VNF CORBIGNY,
- Monsieur l'Ingénieur VNF BRIARE,
- Monsieur l'Ingénieur VNF SENS,
- Monsieur Georges GUYONNET – Président de la Fédération des AAPPMA de SAONE ET LOIRE,
- Monsieur Camille SARTER - Président de la Fédération des AAPPMA de l'AUBE,
- Monsieur Éric GRUER - Président de la Fédération des AAPPMA de COTE-D'OR.

II – Appel des associations :

Monsieur Christian FOUCAULT, secrétaire adjoint, fait l'appel des AAPPMA.

⇒ Sont présentes les AAPPMA suivantes :

- ANCY-LE-FRANC, ANNAY-MOLAY-STE VERTU, AUXERRE, AVALLON, BLENEAU, CEZY, CHIGY, ENTENTE ANRPT, ENTENTE BASSE CURE, ENTENTE DES PECHEURS DU SENONAI, FLOGNY LA CHAPELLE, GRANDCHAMP, GUILLON, JOIGNY, L'ISLE-SUR-SEREIN, MAILLY-LE-CHATEAU, MEZILLES, MIGENNES, PONTIGNY, PONT-SUR-YONNE, PRECY-SUR-VRIN, ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES, SAINT-FLORENTIN, SAINT-JULIEN-DU-SAULT, SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE, SEPEAUX, TONNERRE, UPHYA, VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE et VILLENEUVE-SUR-YONNE.

→ **Sont excusées les AAPPMA suivantes :**

- ENTENTE HAUTE OUANNE, NOYERS-SUR-SEREIN, SAINT-FARGEAU, TREIGNY et les PECHEURS AUX ENGINs.

→ **Sont absentes les AAPPMA suivantes :**

- AILLANT-SUR-THOLON, BEAUMONT, BRIENON, CHABLIS, CHAMPIGNY-SUR-YONNE, CHAMVRES-PAROY, CHARNY, DICy, DOLLOT, MALIGNY-VILLY, MOLINONS, PONT-SUR-VANNE, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS et SAINT-PRIVE.

III – Minute de recueillement :

Le Président Michel BREDEAU demande qu'une minute de silence soit observée pour tous les pêcheurs qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée générale.

IV – Changements de Présidents et de Trésoriers :

→ **Présidents :**

AAPPMA BLENEAU

- M. KOROBETSKI Pierre en remplacement de M. JOLY Éric

AAPPMA NOYERS-SUR-SEREIN

- M. TAVOILLOT Hervé en remplacement de M. NICOLLE Patrick

AAPPMA SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

- M. CHAMON Lionel en remplacement de M. SERMET Michel

AAPPMA SEPEAUX

- M. AUTHIER Jean-Louis en remplacement de M. DUVAL Guy

AAPPMA SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE

- M. PETIT Charly en remplacement de M. PAYER Gérard

→ **Trésoriers :**

AAPPMA BLENEAU

- Mme JOLY Laurence en remplacement de Mme POURRAIN Madeleine

AAPPMA CHAMVRES-PAROY

- M. MICHEL Claude en remplacement de M. MIOT Jacques

AAPPMA SAINT-FARGEAU

- M. LEGENDRE Pierre en remplacement de M. CAUVIN Jean-Baptiste

AAPPMA SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE

- M. MINOR-PETIT Franck en remplacement de M. THUILAND Raymond

→ AAPPMA n'adhérant plus à la Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique:

**AAPPMA FOISSY-SUR-VANNE
AAPPMA ENTENTE BRANLIN/OUANNE**

-0-0-0-0-0-

V – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13/04/2014 concernant l'exercice 2013 :

Le Président Michel BREDEAU met au vote le procès-verbal de l'assemblée générale du 13/04/2014 qui a été expédié à toutes les AAPPMA.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

VI - Allocution du Président Fédéral :

M. Yves GRANGER, Directeur Départemental des Territoires de l'Yonne représentant M. Jean-Christophe MORAUD - Préfet de l'Yonne, Mme Elisabeth GERARD BILLEBAULT représentant M. Guillaume LARRIVE - Député, MM. les Présidents, Mesdames, Messieurs, Chers Amis.

Je vous remercie très sincèrement d'avoir bien voulu honorer par votre présence cette Assemblée Générale, démontrant ainsi votre intérêt à la vie de la Fédération.

Mon billet d'humeur sera axé, ce jour, sur des bilans.

En effet, un exercice vient de s'écouler, une mandature s'achève d'ici le 31 Décembre pour les AAPPMA et dans onze mois, avant le 31/03/2016, pour la Fédération.

En premier lieu, le bilan 2014 a été très positif à tous égards pour notre Fédération. Si vous avez parcouru le document qui vous a été adressé, voilà un mois, vous avez pu constater que les activités fédérales ont été denses et multiples, tant au niveau des travaux réalisés, de la promotion, de la communication, des acquisitions et de l'animation envers les jeunes. Nous reviendrons, ensembles, sur tous ces points au cours de la matinée.

L'augmentation, de plus de 6 % des effectifs sur l'ensemble des cartes de pêche a permis de dégager un excédent financier.

Le début de l'année 2015 semble confirmer un renouveau de la pêche, toutes catégories d'âges confondues.

Crise économique oblige, malheureusement pour nous tous, beaucoup de personnes redécouvrent des plaisirs et des loisirs simples, de proximité et peu onéreux, la pêche en particulier, par rapport à d'autres disciplines.

Je constate que les activités proches de la nature redeviennent « tendance ».

Tous ces points positifs ne doivent pas nous tourner la tête. Restons vigilants et continuons nos efforts, car rien n'est gagné d'avance.

En second lieu, effectivement, le mandat des élus des AAPPMA se terminera au 31 Décembre.

Je vous invite, dès à présent, à prévoir vos Assemblées Générales avant le 15 Décembre. Je vous rappelle que les candidats aux postes d'administrateurs d'une AAPPMA devront être en possession de la carte « 2014 et 2015 » de celle-ci.

Tout d'abord, je tiens à remercier les Présidents et leurs équipes pour le travail accompli depuis 7 ans, voire plus pour certains d'entre eux.

Je tiens à souligner, particulièrement, à vous tous, la solidarité qui s'est installée entre les AAPPMA et la Fédération.

Nous avons tous bien travaillé dans un climat serein.

Je peux vous dire que tel n'est pas le cas partout.

Que vous vous représentiez ou non, je vous invite à préparer au mieux ces élections. En effet, cela devient très compliqué de trouver des bénévoles, surtout des jeunes. Je compte sur vous, car l'AAPPMA est bien le socle de notre institution pêche.

Comme je vous l'ai fait savoir depuis bien des années, si vous rencontrez des difficultés pour constituer une équipe, n'hésitez pas à fusionner avant les élections entre vous et ce, par bassin de rivières. Plus une AAPPMA est forte, plus elle sera reconnue et mieux elle pourra défendre ses intérêts.

La Fédération n'échappera pas non plus au renouvellement de son Conseil d'Administration.

A cet effet, je vous indique que je ne solliciterai pas vos suffrages en 2016. Après 3 mandats, représentant 18 années de présidence, j'ai décidé d'arrêter. De même, je crois savoir que 7 à 8 de mes Collègues en feront de même. S'ils souhaitent s'exprimer sur ce point, ils pourront le faire au cours de la réunion.

Pendant ces 18 ans, je n'ai pas compté mes heures, ni les jours. J'y ai consacré toutes mes forces, la pêche passant même devant ma vie familiale.

Et puis, n'oubliez pas, qu'en 2002, j'ai fait un infarctus suivi d'un triple pontage. En ce moment ma tension artérielle est plus proche de 19 que de 13. Alors quand le corps semble fatigué, il faut savoir se ménager et surtout réfléchir à ne pas faire le mandat de trop...

Sachez que j'ai fortement apprécié toutes ces années. Tant au niveau départemental, régional que national, j'ai rencontré de très belles personnes me permettant de compléter mes connaissances dans divers domaines.

Je voudrais aussi remercier publiquement mon épouse, bien qu'en traitement continu, également depuis le début de ma présidence, m'a toujours soutenu et ne m'a jamais privé ne serait-ce qu'une seconde, de remplir ma tâche.

En 1998, j'ai découvert avec mes collègues du Conseil d'Administration une Fédération bien endormie. Avec tous ceux qui m'ont entouré, encore merci à eux, nous avons jeté des bases solides avec l'appui de Collaborateurs remarquables, hautement qualifiés et animés d'un sérieux à forte valeur ajoutée.

Sans faire une liste à la Prévert, je citerai, parmi les actions principales, les acquisitions du nouveau siège social, du domaine des Bruyères à Villefargeau, d'un étang, de 25 hectares de bords de rivières destinés à réaliser des frayères, la gestion de 80 hectares de plans d'eau mis à disposition gratuitement par des collectivités locales, la location de 20 hectares de ballastières, l'embauche d'un animateur diplômé, etc...

A ce stade, Messieurs les Administrateurs des AAPPMA, je vous invite à vous motiver pour prendre des responsabilités nouvelles. Plusieurs postes seront à pourvoir.

Je suis prêt à vous recevoir en vue de constituer, avec les Administrateurs actuels qui envisagent le renouvellement de leur mandat, une belle équipe solidaire pour gérer et développer encore cette collectivité piscicole.

Je ne doute pas de la réussite des futurs élus. Je ne peux que vous encourager à faire mieux. Sachez que j'en serai très fier.

Merci de votre attention.

VII – Rapport moral et d'activités de l'année 2014 :

- Document adressé à toutes les AAPPMA le 18 Mars 2015.

→ **Adopté à l'unanimité.**

VIII – Bilan de l'exercice 2014 :

- Document adressé à toutes les AAPPMA le 18 Mars 2015.

→ **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

- Avis favorable pour que l'excédent de 136 182,25 € soit porté sur le compte « autres réserves » pour la totalité.

IX – Rapport des contrôleurs de gestion (MM. Michel VILLAIN et Philippe CLÉRIN) :

- Document adressé à toutes les AAPPMA le 18 Mars 2015.

~ Monsieur Michel VILLAIN procède à la lecture du rapport et donne quitus au Trésorier pour le bilan présenté.

→ **Aucun commentaire n'est fait à cet égard.**

X – Budget prévisionnel :

- Document adressé à toutes les AAPPMA le 18 Mars 2015.

→ **Adopté à l'unanimité.**

XI – Liste des 15 AAPPMA pour le contrôle des comptes :

⇒ AILLANT-SUR-THOLON, AUXERRE, BRIENON-SUR-ARMANCON, CEZY, CHAMPIGNY-SUR-YONNE, CHAMVRES-PAROY, CHARNY, DOLLOT, ENTENTE HAUTE OUANNE, ENTENTE DES PECHEURS DU SENONAI, MAILLY-LE-CHATEAU, MOLINONS, NOYERS-SUR-SEREIN, SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE et VILLENEUVE-SUR-YONNE.

→ Messieurs BOISSELET – Trésorier Fédéral et LELOUP – Trésorier Adjoint, se rendront aux sièges des AAPPMA pour effectuer les dits contrôles.

XII – Cotisations statutaires pour 2016

- Le Président propose que la carte fédérale soit maintenue à 43,50 € (AAPPMA Réciprocitaire → 23 € et Fédération → 20,50 €).

→ **Adoption à l'unanimité.**

XIII – Vœux des AAPPMA :

AVALLON

▪ Question :

1 – L'édition d'un guide de pêche traduit en anglais sollicité par le dépositaire des cartes de pêche.

▪ Réponse :

— La Fédération n'est pas hostile à cette proposition et consultera le dépositaire à cet effet pour en définir un éventuel contenu.

JOIGNY

▪ Question :

■ Souhait de voir augmenter la taille des carnassiers de 5 cm.

▪ **Réponse :**

— Le Président rappelle à l'AAPPMA que la FNPF, en 2013, après consultation auprès des pêcheurs, a saisi le Ministère de l'Environnement afin que les tailles du sandre (40 à 50 cm) et du brochet (50 à 60 cm) puissent évoluer.

Si la demande de la FNPF est acceptée, chaque Fédération pourra saisir le Préfet de son département pour modification des tailles.

Le Président souligne que la FNPF a fait la même démarche également auprès du Ministère pour instituer un quota de prises, par jour, pour les carnassiers.

Egalement, les Fédérations solliciteront leurs Préfets pour application.

MIGENNES

▪ **Questions :**

- a) Remise en place des réserves de pêche en aval des barrages
- b) Mise en place d'une maille pour la perche (14 cm)

▪ **Réponses :**

— a) La Fédération a décidé de ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

En effet, la réglementation générale étant déjà assez compliquée pour les pêcheurs, il n'est pas opportun qu'une Fédération en ajoute. Si effectivement des pêcheurs ne respectent pas la réglementation en vigueur dans les 50 mètres, cela ressort plutôt du domaine du contrôle des pêcheurs que d'instituer une interdiction de pêche.

— b) La Fédération a décidé de ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

La taille de 14 cm a été supprimée en 1984.

L'espèce dont il s'agit n'est pas en péril, donc une demande auprès de la DDT pour obtenir une taille serait déboutée.

Comme pour la première question la Fédération ne souhaite pas alourdir la réglementation, le pêcheur ayant déjà du mal à s'y retrouver.

XIV – Intervention des Collaborateurs

1 – Cédric MENGUAL a présenté à l'Assemblée le fonctionnement du nouveau site Internet de la Fédération et celui des ventes de cartes.

2 – Olivier BLATTER, Jean-Louis CLERE et Aurélien PEYRET ont présenté au travers d'un power point, les différents travaux, actions et animations réalisés en 2014 et les futurs projets programmés pour 2015 dont vous trouverez ci-après l'aperçu par le biais des différentes diapos.

XV – Interventions des personnalités :

1) M. Yves GRANGER - DDT

a) PCB

→ Il indique que l'arrêté préfectoral pris l'année dernière interdisant la consommation de l'anguille sur les rivières Yonne, Loing et Serein sera prochainement renouvelé.

→ Il est rappelé que la pêche de ce poisson est autorisée, mais en no kill.

→ Des analyses nouvelles n'ont pas été effectuées.

b) Gaz de schiste

→ Pas de demandes nouvelles pour éventuellement faire des recherches.

c) Création d'étangs

→ Pas de demandes. Il précise, par contre, que son service procède à des régularisations d'étangs n'ayant pas de statuts.

d) Plan d'adaptation au climat – Création de lacs collinaires pour réserves d'eau

→ Une seule demande en 2013. Aucune autre demande depuis.

e) Drainages/Zones humides

→ Il souligne que son service est vigilant sur les demandes de drainages et sur les projets risquant de faire disparaître des zones humides.

f) Bras de dérivation à TONNERRE

→ Le Président Fédéral note qu'il n'y a pas eu d'évolution sur ce dossier, faute à la Fédération de ne pas avoir pris contact avec la nouvelle municipalité.

→ Monsieur GRANGER rappelle que son service est prêt à épauler la Fédération sur le dossier dont il s'agit.

g) Application du L.435-5 (droit de pêche aux AAPPMA suite à des DIG)

→ Le Président Fédéral se félicite de l'application, désormais, de cet article.

→ Monsieur GRANGER souligne que l'engagement qu'il avait pris à ce titre, a été tenu.

h) **Cormorans**

- Le Président Fédéral note que l'arrêté de tirs a été pris très tardivement (10 Novembre 2014).
- Monsieur GRANGER s'engage à ce que l'arrêté, pour la saison 2015/2016, soit pris pour la date de l'ouverture de la chasse.

i) **Continuité écologique**

- L'année dernière avait été évoqué les dossiers de BESSY-SUR-CURE et VERMENTON.
- Pour ces deux projets, les études sont en cours.

j) **Cartographie des cours d'eau**

- Suite aux dernières déclarations du Ministère de l'Agriculture, la cartographie des cours d'eau qui avait été établie dans chacun des départements devrait être revue.
- La Fédération a demandé à être associée à ces travaux.
- Monsieur GRANGER confirme que la Fédération sera partie prenante sur ce dossier.

-0-0-0-0-0-

FEDERATION DU LOIRET

Abel MARTIN souligne la bonne coopération technique entre la Fédération du LOIRET et celle de l'YONNE.

Il précise plusieurs points sur la vente des cartes de pêche par Internet dans son département et sur un système de garderie fédérale dirigé par la Fédération en partenariat avec les gardes pêche des AAPPMA.

-0-0-0-0-0-

FEDERATION DE LA SEINE ET MARNE

Michel COTTON indique la parfaite entente entre la Fédération 77 et la Fédération 89 sur diverses opérations.

Il donne des informations quant à la vente des cartes par Internet dans son département.

-0-0-0-0-0-

FEDERATION DE LA NIEVRE

Le Président Claude ERMENOU se félicite du travail en commun accompli par les Fédérations 58 et 89.

Il donne plusieurs précisions sur la mise en place globale de la vente des cartes par Internet depuis la présente année.

-0-0-0-0-0-

ONCFS – M. GRANDADAM

M. GRANDADAM présente le bilan de sa brigade pour 2014.

- 20 PV pour pêche sans avoir acquitté la redevance pour la protection des milieux aquatiques
- 20 PV pour pêche sans appartenir à une AAPPMA
- 5 PV pour non présentation du permis
- 5 PV pour pêche de nuit
- 25 PV pour pêche pendant les heures d'interdiction
- 1 PV pour pêche en temps prohibé

Par ailleurs, à la demande du Président Fédéral, il présente les principales dispositions qui seront contenues dans la future convention de coopération qui interviendra prochainement entre son établissement et la Fédération.

-0-0-0-0-0-

Madame Elisabeth GERARD BILLEBAULT (représentant Monsieur Guillaume LARRIVE, Député)

Madame Elisabeth GERARD BILLEBAULT se réjouit de la bonne tenue de notre Assemblée Générale. Elle rappelle que le Député a souhaité aidé la Fédération sur son enveloppe « réserve parlementaire » en vue de compléter le financement de l'aménagement du PDIPN de VILLEFARGEAU.

Elle approuve la politique de la Fédération envers les jeunes.

Elle précise que le Député LARRIVE est à l'écoute de la Fédération autant que de besoin.

-0-0-0-0-0-

Éric COQUILLE – Président du SIRTAVA

Dans un premier temps, il insiste sur le départ du Président Fédéral (mauvaise nouvelle pour lui).

Il indique que de nouvelles compétences, matière « d'eau » et « travaux sur les rivières » vont être dévolues aux intercommunalités. A cet effet, les pêcheurs auront toutes leurs places pour être des interfaces en la matière.

A la tête du SIRTAVA, il précise que lesdits syndicats de rivières travaillent dorénavant par bassins versants, permettant ainsi une gestion globale des milieux aquatiques.

Lui-même agriculteur, souligne que les pratiques agricoles se modifient compte tenu des coûts très élevés des produits utilisés (engrais, phytosanitaires). Les pollutions diffuses devraient s'atténuer dans les années à venir.

Il évoque également les dossiers relatifs à la continuité écologique.

-0-0-0-0-0-

XVI – Questions/réponses avec les AAPPMA :

AAPPMA GRANDCHAMP

Le Président souligne qu'aucune étude n'a été réalisée sur la rivière « Ouanne ».

Le Président Fédéral lui indique que tous les cours d'eau seront étudiés mais que pour le moment l'Ouanne n'a pas été programmé.

AAPPMA AUXERRE et SEPEAUX

Ces deux AAPPMA interviennent sur le projet éventuel d'une garderie fédérale.

La Fédération répond aux questions posées.

-0-0-0-0-0-

XVII – Médailles Fédérales :

➡ Le Président remet aux récipiendaires suivants, la médaille de la Fédération :

- **CHIGY** → M. Daniel SCHENKER – Trésorier
- **GRANDCHAMP** → M. Philippe JACQUEMIN – Trésorier
- **L'ISLE-SUR-SEREIN** → MM. Jacques SANTORO et Pascal SAUVARD – Membre du CA
- **SAINT-JULIEN-DU-SAULT** → M. Serge DUBOIS – Trésorier
- **SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE** → M. Luc GILLET – Moniteur de l'école de pêche
- **SEPEAUX** → MM. Daniel MORIZOT et Jean-Michel TENAUDIER – Gardes de Pêche
- **VILLENEUVE-SUR-YONNE** → M. Alain ZLOCH – Membre du CA
Mme Chantal MORIN – Monitrice école de pêche

XVIII - Conclusion de M. Yves GRANGER - DDT

M. Yves GRANGER se félicite de la bonne tenue de cette Assemblée Générale très constructive.

Il tient à faire remarquer les bonnes relations existantes entre ses services et la Fédération.

Il souhaite que la Fédération poursuive ses actions en matière de protection du milieu aquatique et en développement de l'halieutisme.

Il remercie le Président pour ses actions à la tête de la Fédération depuis 18 années et regrette son départ mais il sait que le Président s'engagera à préparer une nouvelle équipe qui agira dans le même esprit qu'actuellement.

La séance est levée à 12 h 30

Le Président Fédéral,

M. BREDEAU